

Représentant(e)s			
Adrien-Gamache	—	Laurent-Benoît	—
André-Laurendeau	Carmen Poulin	Le Déclic	—
Antoine-Brossard	Johanne Légaré	Lionel-Groulx	Nidal Joad
Armand-Racicot	Isabelle Arseneau	Marie-Victorin (Brossard)	Véronique Martel
Bel-Essor	Michel Perreault	Marie-Victorin (Longueuil)	Lynda Roy
Bourgeois-Champagnat	—	Maurice-L.-Duplessis	Nicolas Léonard
Carillon	Steve Michaud	Mgr-A.-M.-Parent	Dominique Lehoux
Charles-Bruneau	—	Monseigneur-Forget	Joanne Costo
Charles-LeMoynes	Sébastien Gobeil	Paul-Chagnon	Caroline Brochu (S)
Christ-Roi	—	Paul-De Maricourt	Louise Lalumière
D'Iberville	Nathalie Kleber	Pierre-Brosseau	Marie-Èlène L'Espérance
De La Mosaïque	Colette Beaulieu	Pierre-D'Iberville	—
De Maricourt	Anabel Lauzon	Pierre-Laporte	Nancy Bordeleau
De Normandie	—	Préville	Lyse-Andrée Houle
Des Mille-Flours	Sorin Sterescu	Rabeau	Stéphanie Gamache, Isabelle Thez Axelrad (S)
Des Quatre-Saisons	Danielle Latour, Clara Levacher (S)	Sainte-Claire (Brossard)	Normand Boisclair
Des Saints-Anges	Renée-Claude Paradis- Pelletier	Sainte-Claire (Longueuil)	Marc Dumesnil
Du Curé-Lequin	Nancy Lavallée	Saint-Jean-Baptiste	Monique Bastien, Michel Parent (S)
Du Jardin-Bienville	Guillaume Désilets	Saint-Joseph	—
Du Tournesol	Stéphane Caron	Saint-Jude	—
Du Vent-Nouveau	—	Saint-Laurent	France Biron
Félix-Leclerc	—	Saint-Romain	Julie Drouin
Gaétan-Boucher	Ann-Elsa Mercure	Samuel-De Champlain	Nadine St-Denis
Gentilly	Guy Drouin	Secondaire participative l'Agora	—
George-Étienne-Cartier	—	Tourterelle	Lucie Michaud
Georges-P.-Vanier	Ken L'Heureux	Nouvelle école alternative du Vieux-Longueuil	—
Gérard-Filion	Manon D'Astous		
Guillaume-Vignal	—	Comité ÉHDAA	Carmen Poulin
Hélène-De Champlain	—		
Hubert-Perron	—	Secrétaire administratif	Guillaume Désilets
Internationale de Greenfield Park	Pierre Albos	Participants	
Internationale Saint- Edmond	Bruno Hivert	Direction générale	Anthony Bellini
Jacques-Ouellet	—	Organisation scolaire et transport	Pierre Vocino
Jacques-Rousseau	Chantal Boisselle		
Joseph-De Sérigny	Julie Korell	Public	—
Lajeunesse	—		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 20.

Avant de commencer, elle demande aux représentants de bien vouloir remplir les deux documents qui se trouvent dans l'enveloppe.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Michaud d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------|------|--|
| 19 h 15 | 1. | Ouverture de l'assemblée |
| 19 h 20 | 2. | Adoption de l'ordre du jour |
| 19 h 25 | 3. | Parole au public |
| 19 h 35 | 4. | Parole à la présidence |
| | 4.1. | Présentation des membres de l'exécutif |
| 19 h 40 | 5. | Parole à la direction générale |
| | 5.1. | Questions des représentants |

AFFAIRES NOUVELLES

- | | | |
|---------|------|---|
| 19 h 50 | 6. | Protocole CSMV/Villes (retour novembre) |
| | 6.1. | Présentation |
| | 6.2. | Questions des représentants |
| 20 h 50 | 7. | Plan triennal d'utilisation des immeubles 2009-2012 (retour novembre) |
| | 7.1. | Présentation |
| | 7.2. | Questions des représentants |

21 h 10 PAUSE

AFFAIRES INTERNES

- | | | |
|---------|-----|---|
| 21 h 20 | 8. | Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2008 |
| 21 h 25 | 9. | Décorum |
| 21 h 30 | 10. | Comment fonctionne votre comité |
| 21 h 40 | 11. | Autres points |
| 21 h 50 | 12. | Parole aux parents-commissaires |
| 21 h 55 | 13. | Parole au représentant ÉHDAA |
| 22 h 00 | 14. | Parole aux membres |
| 22 h 10 | 15. | Levée de l'assemblée |

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention.

4. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

Madame Monique Bastien remercie les représentants d'être venus en si grand nombre. Elle présente également les membres de l'exécutif. Malgré son absence, elle en profite pour souligner le travail de

Roch Desjardins, lauréat de deux prix remis par l'Université de Montréal, pour ses réalisations professionnelles. Elle termine en souhaitant une bonne année scolaire à tous et prévoit que le Comité travaillera fort encore cette année.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Monique Bastien présente monsieur Anthony Bellini, directeur général adjoint, responsable du Comité de parents.

Monsieur Anthony Bellini fait le point sur la grippe A (H1N1). Il précise que toutes les informations données ce soir à ce sujet se retrouvent sur le site de la commission scolaire, csmv.qc.ca, dans l'onglet « *Grippe A (H1N1)* ». Le Ministère désire connaître le taux d'absentéisme dans les écoles afin de dresser un portrait de l'évolution de la grippe. Aucun vaccin ne sera administré par les écoles ; ce sont les CSSS qui s'en occuperont. Par ailleurs, le bâtiment qui abritait l'école Samuel-De Champlain (Longueuil) servira au CSSS—Pierre-Boucher comme centre de vaccination. Il est difficile de prévoir quelle tournure les événements prendront puisque certains spécialistes prévoient que 30-35 % de la population sera touchée, alors que d'autres prévoient plutôt 5-10 %. La commission scolaire demande la coopération des parents, surtout s'ils sont appelés pour venir chercher leur enfant. Il y aura des distributeurs de désinfectant sans alcool dans les écoles ; en classe pour le primaire, un peu partout pour le secondaire. Des masques seront également offerts pour les cas qui en nécessiteraient. Un plan de communication est établi par la commission scolaire. Est-ce qu'il serait possible de devoir fermer des écoles ? Oui, mais c'est d'abord au Ministère d'y voir.

5.1 Questions des représentants

Monsieur Sorin Sterescu demande si la commission scolaire suit la situation de la commission scolaire Chemin-du-Roy où 74 élèves d'une école auraient attrapé la grippe.

Monsieur Anthony Bellini explique que c'est principalement le comité de crise, dont il ne fait pas partie, qui suit l'évolution quotidienne. Il donne également l'exemple de Châteauguay où il y a eu quelques cas dans une école et que celle-ci s'est vidée. La commission scolaire regarde les sites des autres commissions scolaires afin de voir ce qui se passe ailleurs.

Madame Marie-Èlène L'Espérance veut savoir ce qu'il adviendra dans le cas où les parents d'un élève, habituellement voyagé en autobus de la ville, ne seraient pas joignables.

Monsieur Anthony Bellini nous explique que la commission scolaire fait face à deux avis juridiques : l'un disant que l'on peut retourner l'élève, l'autre qu'on ne peut pas. Le comité de crise verra donc ce qu'il est mieux de faire.

Madame Nadine St-Denis, qui travaille au CSSS—Champlain, soulève la problématique du lavage des mains relatif à l'école Samuel-De Champlain. Plusieurs autres écoles sont sûrement dans cette situation. On répète que la première action de prévention est de se laver les mains, mais il est pratiquement impossible, pour un élève présent du matin au soir à l'école, d'avoir une hygiène des mains convenable, ne serait-ce qu'à cause de la conception des lieux.

Monsieur Anthony Bellini répond qu'il ne peut répondre pour l'instant, mais qu'il verra ce que l'on peut faire.

— — —

Monsieur Anthony Bellini donne de l'information sur les événements à venir. Il invite également les représentants à consulter, sur le site de la commission scolaire, l'onglet « *Événement rassembleurs—2009-2010* ».

Vendredi passé, 20 000 élèves se sont levés, dans le cadre de l'événement mondial « *Debout et agissez* », en vue d'éliminer la pauvreté. De plus, profitant de cet événement, l'école Paul-Chagnon a recueilli cartouches d'encre, cellulaires, attaches à pain, afin d'aider les fondations *MIRA* et *Clermont Bonenfant*.

L'école Sainte-Claire (Longueuil) et la commission scolaire étaient finalistes au 2^e *Gala de la culture*

de Longueuil ; la première, pour son projet éducatif culturel, la seconde, pour l'œuvre de la salle Flore laurentienne.

Un minimarathon a été organisé par l'école Saint-Jean-Baptiste le 16 septembre dernier.

Le salon d'automne, une exposition-vente des œuvres du personnel de la commission scolaire se déroulera les 23 et 24 octobre prochains à la salle Flore laurentienne.

Le concours « *Une Halloween folle, folle, folle* » se tiendra du 26 au 30 octobre. Les participants devront confectionner un objet, un décor ou un costume pour gagner des prix.

Une maison hantée sera organisée le 29 octobre à André-Laurendeau.

La soirée hommage aux retraités se tiendra le 11 novembre, tandis que celle des 25 ans de service aura lieu le 17 février.

L'Expo-science se tiendra le 12 mai, *Primaire en spectacle* et la course *Entretenons la flamme* se dérouleront en avril.

AFFAIRES NOUVELLES

** Afin de permettre à monsieur Pierre Vocino de partir plus rapidement, madame Monique Bastien propose de passer au point 7 et de revenir au point 6 par la suite, ce qui est accepté.*

6. PROTOCOLE CSMV/VILLES

6.1 Présentation

Monsieur Anthony Bellini présente le document. Il fait aussi l'historique des protocoles d'entente. Les présents protocoles datent de plusieurs années, lorsque les anciennes commissions scolaires et les villes n'étaient pas fusionnées et/ou défusionnées. Un comité sur le protocole a donc été formé et s'est doté d'un échéancier. La commission scolaire veut négocier un nouveau protocole depuis longtemps, mais les villes répondent qu'elles négocient avec les écoles. C'est pourquoi la commission scolaire demande d'avoir le mandat de centraliser les actions afin d'avoir une entité qui parle pour tout le monde. Elle vise par cela l'uniformité. Évidemment, les négociations se déroulent en fonction de principes, comme le ferait un syndicat avec un employeur. Chose certaine, on ne peut plus continuer comme ça.

6.2 Questions des représentants

Madame Nathalie Kleber veut savoir si, lorsque l'on dit « centralisé », les CÉ seront consultés ou si ce sera seulement les directions.

Monsieur Anthony Bellini répond que le CÉ a un rôle à jouer. Oui, à la centralisation, mais la commission scolaire ne peut le faire sans l'accord des écoles. Le problème avait été abordé l'an passé, principalement à propos de l'argent. Oui, la commission scolaire recevra de l'argent, mais elle devra en retourner une partie aux écoles concernées.

Madame Nathalie Kleber demande à quoi servira d'avoir un comité de traitement de différend si aucune procédure judiciaire n'est prévue.

Monsieur Anthony Bellini répond qu'effectivement, la commission scolaire ne prévoit pas poursuivre les villes, mais que l'appel à un arbitre pourrait être envisagé. Pour aller devant la Cour, il faudrait un cas vraiment majeur.

Madame Chantal Boisselle demande si la commission scolaire a pensé faire appel à un avocat pour faire avancer le dossier.

Monsieur Anthony Bellini répond que non, mais qu'elle croit plutôt laisser aller le côté politique.

Madame Stéphanie Gamache s'aperçoit que la commission scolaire fait affaire avec trois villes ; est-ce qu'elle prévoit avoir un seul protocole avec les trois villes, ou trois protocoles différents pour chacune des villes, ou trois fois le même protocole ?

Monsieur Anthony Bellini répond que la commission scolaire vise la même chose partout, mais c'est là que le bât blesse.

Madame Isabelle Arseneau voit dans le document que la commission scolaire est la partie propriétaire ; elle se demande si la commission scolaire sera assujettie aux mêmes règles si elle devient la partie locatrice.

Monsieur Anthony Bellini répond que la commission scolaire souhaite développer une philosophie, qu'elle soit d'un côté ou de l'autre.

Madame France Biron veut savoir si ce qui n'est pas écrit peut être ajouté.

Monsieur Anthony Bellini répond que ceci est un document de travail et qu'il n'est donc pas arrivé aux villes ; il peut changer.

Madame Renée-Claude Paradis-Pelletier veut savoir, par rapport au comité sur le protocole de la CSMV, s'il sera nécessaire d'en avoir trois puisqu'il y a trois villes d'impliquer.

Monsieur Anthony Bellini répond que ce sera forcément le cas, car il ne croit pas que les villes désirent s'asseoir ensemble. Certaines ententes ne sont pas équivalentes à la grandeur des trois villes, c'est pourquoi la commission scolaire veut avoir quelque chose d'uniforme.

Monsieur Michel Parent précise que le coût de réparation d'un gymnase est le même partout. Le premier principe de l'entente est que la commission scolaire ne devrait rien payer pour l'utilisation faite par d'autres.

Madame Renée-Claude Paradis-Pelletier croit comprendre que la commission scolaire voudrait adopter son projet de protocole en février pour terminer en juin ; est-ce réaliste ?

Monsieur Anthony Bellini répond que la commission scolaire souhaite effectivement y arriver, mais croit que ce sera sûrement plus long que prévu.

Madame Marie-Èlène L'Espérance relate un problème vécu l'an passé à Antoine-Brossard. L'école avait besoin de l'auditorium une soirée, mais la ville ne voulait pas lui céder, car elle organisait elle-même un événement. Serait-ce différent avec ce protocole, tel que décrit en point 2 ?

Monsieur Anthony Bellini répond que oui, la priorité serait donnée à l'école.

Madame Marie-Èlène L'Espérance veut également savoir de quelle façon seront facturés les organismes des milieux défavorisés.

Monsieur Anthony Bellini répond que la commission scolaire n'est pas encore rendue là. Cette recommandation du Comité de parents a déjà été considérée en discussion, mais il est difficile de moduler les paliers de défavorisation, d'autant plus que, dans l'exercice, la commission scolaire veut arriver « flush ».

Monsieur Michel Parent, commissaire-parent, précise que, dans les faits, les organismes font affaire avec les villes ; la commission scolaire n'a donc pas vraiment à voir avec la facturation. Quand un gymnase est brisé, en fin de compte, ce sont les élèves qui en paient le prix.

Madame Nancy Lavallée se demande si une durée de vie de huit ans pour le protocole n'est pas un peu courte.

Monsieur Anthony Bellini répond que la plupart des commentaires vont dans l'autre sens. Il ne faut pas oublier que des élections scolaires et municipales ont lieu aux quatre ans ; les gens en place changeront, les idées aussi.

Madame Nathalie Kleber reprend l'exemple d'Antoine-Brossard. Si la ville organise un gros spectacle, elle ne voudra pas l'annuler.

Monsieur Anthony Bellini précise que si tout est prévu à l'avance, il faut faire preuve de jugement.

Madame Johanne Légaré veut savoir si, lorsqu'on écrit aucune sous-location, l'activité « Aqua-jeux » organisée à Antoine-Brossard fait partie de ça.

Monsieur Anthony Bellini précise que le protocole ne parle pas d'une école en particulier. Une chose est claire, c'est un gros *NON* à la sous-location. Évidemment, toutes les difficultés n'ont pas été vues.

Madame Johanne Légaré voudrait aussi que l'on précise, lorsque l'on parle de surveillance, si c'est par école ou par activité, et que l'on spécifie que l'on doit être majeur.

Madame Louise Lalumière précise que, quand les organismes s'arrangent avec les villes, ce sont elles qui décident de l'endroit des activités et que les coûts qui s'y rattachent peuvent différer. Monsieur Bellini répond que la ville peut décider où elle place son monde.

Madame Carmen Poulin trouve que les élèves qui participent à des camps d'été avec l'APEDRSM (Association de parents de l'enfance en difficulté de la Rive-Sud de Montréal) paient trop cher.

Madame Monique Bastien lui suggère d'écrire à la ville.

Monsieur Anthony Bellini précise que malgré son sens de la responsabilité sociale, la commission scolaire n'a pas à voir avec les coûts des activités.

7. PLAN TRIENNAL D'UTILISATION DES IMMEUBLES 2009-2012

7.1 Présentation

Madame Monique Bastien présente monsieur Pierre Vocino, directeur de l'organisation et scolaire et du transport.

Monsieur Anthony Bellini précise que le document reçu sert finalement à savoir quelle sera l'utilisation de chaque bâtiment.

Monsieur Pierre Vocino présente le document. Il prend comme exemples les écoles Adrien-Gamache, André-Laurendeau, Antoine-Brossard, et le bâtiment en location sis au 3480, rue MacKay. Il explique également que les données inscrites en page 9 correspondent aux prévisions disponibles à la commission scolaire. Il rappelle aux représentants le moratoire imposé aux écoles de Brossard par le conseil des commissaires l'an passé. Il donne en exemple l'école Charles-Bruneau.

7.2 Questions des représentants

Madame Nathalie Kleber voudrait savoir pourquoi avoir un plan triennal s'il faut le revoir annuellement et quelle est la différence entre « places-élèves » et « locaux ».

Monsieur Pierre Vocino répond qu'au primaire, puisque les élèves restent principalement dans leur classe, il est facile d'utiliser le nombre de locaux disponible comme référence. Au secondaire, puisque les élèves sont en déplacement, il faut plutôt compter le nombre de places disponibles.

Monsieur Anthony Bellini précise également que de faire un plan triennal annuellement est une obligation envers le Ministère.

Monsieur Bruno Hivert, de l'école St-Edmond, voudrait savoir si nous devrions voir le changement du nombre de locaux puisque l'école reçoit depuis cette année des classes Phénix.

Madame Monique Bastien répond que nous devrions voir le mois prochain que le nombre de places-élèves diminue avec la capacité d'accueil.

Madame Lucie Michaud pose quelques questions qui font davantage référence au dossier sur la capacité d'accueil.

Madame Monique Bastien l'invite donc à garder ses questions en mémoire et les poser lors de la présentation du mois prochain.

Madame Stéphanie Gamache veut savoir si la baisse des prévisions d'effectifs scolaires est due à la dénatalité ou à l'exode vers le privé et d'où viennent ces données.

Madame Monique Bastien répond que les données proviennent des statistiques disponibles au Ministère.

Monsieur Anthony Bellini rappelle que la problématique à Brossard est l'inverse des autres villes ou arrondissement : la population augmente. Pour le reste, la dénatalité est responsable de la diminution.

Madame Nathalie Kleber veut savoir comment se fait la disposition des classes disponibles en surplus.

Madame Monique Bastien explique que la direction peut décider de la vocation des locaux de classes supplémentaires, mais qu'ils ne peuvent devenir des locaux de classe.

Monsieur Pierre Vocino rappelle que la plupart des écoles de la commission scolaire ne sont pas au maximum de leur capacité.

Monsieur Steve Michaud voudrait savoir à quoi correspondent les flèches dans les marges du document.

Monsieur Pierre Vocino répond que ce sont les endroits où il y a un changement avec l'année passée.

Monsieur Nidal Joad voudrait comprendre ce que « ETP » signifie.

Monsieur Pierre Vocino explique que « ETP » signifie « équivalent temps plein ». Le Ministère subventionne par élève donc, il faut parfois plus d'un élève pour avoir l'équivalent dans certains cours. Monsieur Anthony Bellini donne en exemple qu'avec un cours de 900 heures, à 100 heures, il faut donc avoir 9 élèves pour avoir l'équivalent de 1.

AFFAIRES INTERNES

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 JUIN 2009

Madame Monique Bastien nous informe que, comme la rédaction du procès-verbal n'est pas encore terminée, l'adoption se fera en novembre. Puisque le point n'était pas inscrit à l'ordre du jour, mais que le document était dans l'envoi, elle nous propose de faire l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 octobre.

Monsieur Normand Boisclair se demande si nous ne devrions pas faire comme en CÉ et en faire l'adoption en assemblée générale annuelle l'an prochain.

Monsieur Marc Dumesnil répond que, comme nous sommes un comité électif annuel et que ses membres peuvent ne pas être les mêmes l'an prochain, il n'y a pas de problème à agir de la sorte.

Madame Danielle Latour voudrait que l'on fasse la correction de son prénom aux présences.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Dumesnil d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 5 octobre 2009.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

9. DÉCORUM

Madame Monique Bastien nous informe que les règles de régie interne avaient besoin de quelques mises à jour ; elles seront adoptées en novembre. Elle explique également que depuis plusieurs années, le Comité essaie de conserver un climat détendu et respectueux, comme ce soir. En prenant la parole, il est important de bien s'identifier, avec son nom et celui de son école, pour le secrétaire ainsi qu'au bénéfice des autres représentants.

10. COMMENT FONCTIONNE VOTRE COMITÉ

Madame Monique Bastien explique que les consultations soumises au Comité se déroulent habituellement sur un échéancier de trois mois soit : présentation, questions, recommandations. Certaines consultations peuvent être écourtées, si les membres de l'exécutif le jugent nécessaire. Le rôle du représentant est de présenter les sujets aux parents de son CÉ, et de revenir les représenter, avec leurs idées, ou avec des recommandations. Dans ce cas, il serait profitable pour tout le monde que l'exécutif puisse voir les projets de résolution avant les assemblées. Un envoi par courriel à la présidente est recommandé.

Madame Lucie Michaud rappelle que dans la présentation sur le protocole d'entente, un échéancier avait été porté à l'écran, mais que nous ne l'avons pas en main.

Madame Monique Bastien répond que les consultations se déroulent sur trois mois, à moins d'avis

contraire ; aucun avis n'a été donné pour cette consultation.

Monsieur Michel Parent, profite de l'occasion pour partager ses années d'expérience au sein du Comité avec les nouveaux représentants. Il donne en exemple le plan triennal. Comme nouveau, on peut avoir peur d'avoir un tel document entre les mains avec toutes ses informations. Il donne donc le conseil de ne regarder que les données relatives à notre école, de retourner en CÉ pour partager les informations reçues et de s'assurer que tout le monde est d'accord. Comme pour tout autre sujet, si le CÉ a quelque chose à dire de différent, les membres n'ont qu'à voter une résolution. Si le sujet est plus général, ou touche plus les parents, on peut revenir au Comité de parents pour voter une autre résolution.

Madame Nathalie Kleber souligne le fait que les dates entre ses différentes assemblées et les échéanciers ne concordent pas toujours. Elle n'a pas nécessairement un CÉ par mois.

Madame Monique Bastien répond que les directions sont au courant des échéanciers de la commission scolaire. À l'ordre du jour des CÉ, il devrait toujours y avoir un point pour la parole au représentant au Comité de parents, afin d'informer les autres parents et obtenir leurs opinions. Si une résolution est nécessaire pour un problème de l'école, il faut la faire en CÉ. Si c'est un problème général, on peut revenir au Comité de parents pour avoir une résolution du Comité. En cas de besoin, on peut toujours faire appel à la présidente ou aux commissaires parents pour la rédaction des résolutions.

11. AUTRES POINTS

Aucune intervention.

12. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

Monsieur Michel Parent nous rappelle qu'il reste en place jusqu'à ce que madame Chantal Boisselle prête serment à la fin novembre. Le conseil des commissaires espère arriver en novembre avec ses scénarios pour le plan d'organisation scolaire—Brossard, mais il se peut que ce soit retardé d'un mois, en raison d'un travail plus laborieux que prévu. Brossard vit quand même un « beau » problème. Une présentation sera faite demain pour dévoiler les hypothèses. Une chose est certaine : même si les écoles débordent à Brossard, il est hors de question de construire quoi que ce soit. Le Ministère précise qu'il ne subventionnera rien s'il y a des locaux de libres dans un rayon de 20km, ce qui est le cas.

Madame Marie-Élène L'Espérance veut savoir si les classes spéciales et d'accueil seront touchées.

Monsieur Michel Parent répond que oui, le plan touchera à tout, mais l'emplacement de ces classes sera connu plus tard.

Monsieur Nicolas Léonard précise qu'il ne faut pas comprendre que les élèves des classes spécialisées passent après ceux des classes ordinaires. La commission scolaire veut être certaine de diriger ces élèves le plus près possible de leurs domiciles, ce qui demande beaucoup de travail.

13. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Madame Carmen Poulin nous informe que se déroulait jeudi dernier l'assemblée générale annuelle du comité ÉHDAA et qu'elle fût réélue au poste de représentante au Comité de parents. Elle en profite pour expliquer ce qu'ÉHDAA signifie (Élève Handicapé ou en Difficulté d'Apprentissage et/ou d'Adaptation), ainsi que le rôle du comité.

La prochaine assemblée aura lieu au siège social de la commission scolaire le 4 novembre prochain.

14. PAROLE AUX MEMBRES

Monsieur Sorin Sterescu désire savoir ce qui arrivera advenant la victoire de madame Monique Bastien aux prochaines élections municipales.

Madame Monique Bastien souligne qu'elle conservera son poste de présidente du Comité de parents, et qu'elle défendra toujours les parents avec la fougue et la vigueur qui la caractérise.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-927-19-10
Levée de
l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Lavallée de lever l'assemblée. Il est 21h40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monique Bastien
Présidente

Guillaume Désilets
Secrétaire administratif

Projet